Décision portant prolongation d'une unité mixte de service

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE RENNES 1

LE PRESIDENT DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 12 juin 2014 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision Inserm n° 2014-111
portant création de l'unité Inserm US 018 et nommant Monsieur Thierry GUILLAUDEUX directeur ;

Décident :

Article 1 : L'Unité Mixte de Service intitulée « Biologie – Santé – Innovation Technologique (BIOSIT) » et référencée pour l'Inserm « US 018 » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 2 : Le mandat de Monsieur Thierry GUILLAUDEUX est prorogé jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2017.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE RENNES 1

P/le Président et par délégation
le Vice-Président

LE PRESIDENT DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

République française
Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
101, rue de Tolbiac 75654 Paris Cedex 13
Tél.+33 (0)1 44 23 60 00 Fax +33 (0)1 45 85 68 56